



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2017-107

PUBLIÉ LE 20 OCTOBRE 2017

Sommaire

74_Préf_Präfecture de Haute-Savoie

74-2017-10-19-002 - Arrêté n°PREF/DCI/BCE/2017/COMEX (1 page)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-10-19-002

Arrêté n°PREF/DCI/BCE/2017/COMEX

Arrêté portant désignation des membres de la commission d'expulsion



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'IMMIGRATION

Bureau du contentieux des étrangers

Anncny, le

19 OCT. 2017

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté portant désignation des membres de la commission d'expulsion.

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment les articles L522-1 et L522-2 ;

VU le décret n°2007-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 03 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Pierre LAMBERT, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 21 septembre 2015 portant désignation des membres de la commission d'expulsion de la Haute-Savoie ;

VU la proposition du président du tribunal de grande instance d'Annecy en date du 15 juillet 2015

VU la proposition du président du tribunal administratif de Grenoble en date du 25 septembre 2017

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner les personnes habilitées à siéger à la commission d'expulsion ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

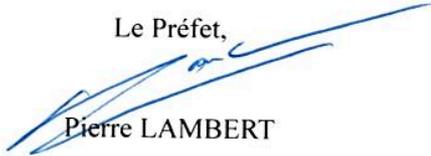
ARTICLE 1er : Les dispositions de l'arrêté du 21 septembre 2015 sont abrogées.

ARTICLE 2 : Les membres siégeant à la commission d'expulsion de la Haute-Savoie sont désignés ci-après :

- Madame Christine WAUQUIER, vice-présidente du tribunal de grande instance d'Annecy, présidente ;
- Madame Françoise ARNAUD, vice-présidente du tribunal de grande instance d'Annecy, présidente suppléante ;
- Madame Sophie JOUAN, juge au tribunal de grande instance d'Annecy, titulaire ;
- Madame Marlène LANDAIS, juge au tribunal de grande instance d'Annecy, suppléante ;
- Madame Julie HOLZEM, conseiller au tribunal administratif de Grenoble, titulaire
- Monsieur Pierre THIERRY, premier conseiller au tribunal administratif de Grenoble, suppléant.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le Préfet,


Pierre LAMBERT

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>